

**COLLECTIVITÉ
DE SAINT-BARTHELEMY**



**CONVOCATION
DU
CONSEIL TERRITORIAL
PROCEDURE D'URGENCE
Année 2009 - séance extraordinaire**

N/ réf. : 2009/ 928 /BM/DGS/dg

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du **Conseil Territorial, convoqué selon la procédure d'urgence**, qui se tiendra :

***Le mardi 3 novembre 2009 à 17 heures
dans la salle du Conseil de l'Hôtel de la Collectivité à Gustavia***

afin de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour ci-joint.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,
BRUNO MAGRAS.



5/...

CONSEIL TERRITORIAL DU MARDI 3 NOVEMBRE 2009 À 17 HEURES

ORDRE DU JOUR :

Point unique : Avis du conseil territorial, ***selon la procédure d'urgence***, sur une proposition de loi organique tendant à permettre à Saint-Barthélemy d'imposer les revenus de source locale des personnes établies depuis moins de cinq ans (article LO.6213-3 du C.G.C.T.).

Le Président
BRUNO MAGRAS.

